

"CASA CUMUNA" DI VIGNALE

COMMUNE DE VIGNALE
Département de la Haute-Corse

ARRETÉ :

425

REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION

Le Maire :

- Vu le code général des collectivités territoriales , notamment ses articles L 2213.1 et L 2213.2;
- Vu le déploiement de la fibre optique SFR DSP CORSICA FIBRA,
- Considérant la Société ERT TECHNOLOGIES mandatée par SFR pour réaliser les audits du réseau déployé par l'entreprise CRT avant mise en exploitation,
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures en vue d'assurer le bon déroulement de ces audits;

ARRETONS:

Article 1er : Dans le cadre du déploiement de la Fibre, et pour ne pas entraver le bon déroulement des travaux qui seront effectués par l'entreprise AC TECHNOLOGIE , le stationnement est interdit en journée sur les plaques des chambres de télécommunications pour les semaines 02, 03, 04 /2024.

Le 19/12/2023

Pour extrait certifié conforme



RF PREFECTURE DE HAUTE CORSE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2023 02B-212003503-20231219-425-AR